

en otage à cause de questions que le conseil a déjà estimées « sans pertinence ni rapport » avec la question de la Namibie est manifestement odieux.

Le 25 octobre 1983, l'ambassadeur du Canada auprès des Nations unies qui m'a précédé a fait une déclaration empreinte de la même clarté. Il a affirmé devant cette instance, et je cite : « Le secrétaire général a noté que l'Afrique du Sud continuait d'assujettir son retrait de la Namibie au retrait des troupes cubaines de l'Angola. Or, l'Afrique du Sud ne peut pas légitimer son occupation illégale de la Namibie en soulevant d'autres questions que celle de cette occupation même. La Namibie doit accéder à l'indépendance, quelle que soit l'issue de la situation en Angola. »

[...] Comme on le dit communément : « plus ça change. . .etc. »

[...] Il nous faut garder présente à l'esprit la teneur des négociations qui ont eu lieu à propos de la Namibie. Il convient de rappeler que les accords sur lesquels on s'est entendu en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 435 ont une très large portée.

En 1982, après d'intenses consultations entre les parties, avec la participation des États de première ligne et du Groupe de contact, les participants ont pu faire savoir au secrétaire général qu'ils étaient parvenus à un accord sur presque toutes les questions qui entravaient l'application de la résolution 435. Les parties ont accepté un ensemble de principes au sujet d'une assemblée constituante et de la constitution qui serait celle d'une Namibie indépendante. En outre, elles se sont entendues sur la question de l'impartialité, ainsi que de la taille, de la composition et du déploiement du Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (GANUPT).

Le secrétaire général a lui-même réglé certains points qui restaient en suspens lors de sa visite dans la région, en 1983. L'Afrique du Sud a donné l'assurance qu'elle choisirait rapidement le système électoral — soit proportionnel, soit majoritaire — et qu'elle ferait connaître sa décision sans tarder.

Quels sont donc les autres obstacles? Les préoccupations de l'Afrique du Sud au sujet du processus de transition ayant été prises en considération, nous devrions maintenant, théoriquement du moins, voir dans la résolution 435 une occasion à saisir, et non un obstacle à surmonter. Théoriquement, l'Afrique du Sud, la SWAPO (South West African People's Organisation), les parties en Namibie même, ainsi que le Groupe de contact et les États de première ligne, devraient maintenant unir leurs efforts afin de faire accéder la Namibie à l'indépendance en se fondant sur le plan des Nations unies. Hélas! ces considérations théoriques sont réduites à néant par la réalité. Tous les accords nécessaires ont été conclus, mais la situation reste bloquée. Quand la résolution 435 sera-t-elle appliquée?

[...] D'aucuns ont laissé entendre que le Groupe de contact était en partie responsable de l'impasse actuelle. Une telle allégation est dénuée de fondement. Les membres du conseil savent parfaitement que la participation du Canada au Groupe de contact découle exclusivement de son désir de contribuer à l'accession de la Namibie à l'indépendance comme le prévoit le plan des Nations unies. C'est dans ce but que le Groupe de contact a été constitué, et c'est sur cette base que des progrès considérables ont été accomplis.